

# TGIRT-EIBJ Chapais-Chibougamau UA 26-64 et 26-66

Compte-rendu de la  
**VINGTIÈME RENCONTRE**

Tenue le 18 novembre 2021 à distance, par Microsoft Teams



Gouvernement régional  
d'Eeyou Istchee Baie-James  
Eeyou Istchee James Bay  
Regional Government

APPROUVÉ LE : 25 MAI 2022

# PRÉSENCES

## Délégué(e)s :

Mmes.	Isabelle Lessard	-	Mairesse de Chapais
	Kim Régimbald-Bélanger	-	Huiles essentielles Nordic
	Krystal Hotte	-	Tourisme Baie-James
	Mireille Gravel	-	Nibiischii
	Stéphanie Houde	-	Corporation de développement économique de Chapais
MM.	Daniel Forgues	-	Les vaillants de Chapais (FADOQ)
	Daniel Savard	-	Association Lac David
	Dave Lepage	-	Nordic
	Denis Chiasson	-	Barrette-Chapais
	Félix Plante	-	Nordic
	Martin Perron	-	SOQUEM
	Régis Simard	-	Association des propriétaires du lac Buckell
	Stéphane Ouellet	-	Gouvernement de la nation crie
	Vincent Lapointe	-	FaunEnord – PFNL

## Observateurs :

Mmes.	Johanne Morasse	-	GREIBJ
	Christine Morin	-	MFFP
MM.	Dany Hogue	-	MFFP
	Serge Bergeron	-	MFFP

## Invité(e)s :

Mme.	Sonia Légaré	-	MFFP
	Patricia Girard	-	MFFP

# TGIRT-EIBJ CHAPAIS-CHIBOUGAMAU

## VINGTIÈME RENCONTRE

### 1. Ouverture de la rencontre, tour de table

L'animatrice souhaite la bienvenue à tous, elle demande aux participants de se présenter à tour de rôle.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'animatrice procède à la lecture de l'ordre du jour.

*Sur proposition de Mireille Gravel, dûment appuyé par Stéphanie Houde, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts proposés.*

### 3. Commentaires, suivi et adoption du compte rendu de la rencontre du 2 juin 2021

Tel que précisé dans le courriel d'invitation à la vingtième rencontre de la TGIRT-EIBJ Chapais-Chibougamau, les membres ont été invités à lire le compte rendu avant la rencontre et d'apporter leurs commentaires au point suivi et adoption du compte rendu de la rencontre précédente.

*Sur proposition de Kim Régimbald, dûment appuyé par Régis Simard, il est unanimement convenu d'adopter le compte rendu tel que proposé.*

En suivi de la précédente rencontre, l'animatrice précise que le document concernant l'Étude sur le financement des chemins forestiers a été partagé aux membres de la table à titre informatif seulement. Toutefois, le représentant du MFFP fera un suivi à la prochaine rencontre à savoir si certaines des recommandations contenues dans ce rapport ont été prises en compte au sein du ministère. Tel que convenu également à la dernière rencontre, le MFFP a fait parvenir un tableau qui a par la suite été transféré aux membres, concernant les volumes disponibles de bouleau et de tremble par unité d'aménagement. Le tableau des droits de coupe a également été envoyé aux membres suite à leur demande. La demande de réunir à nouveau le comité PFNL a été reportée à la prochaine rencontre.

### 4. Présentation de la consultation publique sur la Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques

Un représentant du MFFP donne une présentation sur la Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques. Il explique que les principaux changements pourraient avoir des répercussions sur la productivité forestière, la composition des peuplements, les accidents de régénération après feux de forêt, la durée et la gravité des épidémies d'insectes, l'apparition d'espèces exotiques envahissantes, l'habitat faunique et l'intégrité des infrastructures et des chemins multiusages. Ainsi, la Stratégie vise à développer les connaissances sur les effets des changements climatiques dans une optique de gestion adaptative des risques, à promouvoir les mesures d'adaptation qui mobiliseront les ministères et partenaires et à exposer le plan d'action pour adapter les pratiques de gestion et d'aménagement forestier aux effets des changements climatiques. Les membres sont invités à consulter le document de la Stratégie sur le site internet du MFFP et de formuler des commentaires sur le formulaire prévu à cet effet. La représentante

de Nibiischii demande si l'arboretum du km 4 sur la route du Nord sera pris en compte dans le cadre du volet acquisition de connaissance de cette Stratégie. Un représentant du MFFP explique qu'il n'y a plus de travaux en cours sur ce dispositif

expérimental qui date des années 70. Toutefois, s'il peut mettre la main sur des rapports de recherches sur ces travaux, il les fera parvenir à la table.

## 5. Suivi des enjeux

- *Encadrement visuel* : La représentante de Nibiischii, responsable de cet enjeu, et deux représentants du MFFP, ont tenu une rencontre en novembre 2021 afin de produire une première version de l'identification des points d'observation près de certains lacs de la Réserve faunique Nibiischii (ex. lac Wacconichi,). L'analyse 3D de ces points d'observation permettra d'identifier les paysages les plus susceptibles d'être affectés visuellement par les travaux de récolte forestière. Il sera alors possible de présenter des mesures d'atténuation pour ces zones visuellement sensibles. D'autres rencontres sont prévues avec Nibiischii et un suivi de cet enjeu sera présenté à la prochaine rencontre. Le représentant des villégiateurs recevra une invitation du MFFP, idéalement avant la fin décembre 2021, pour participer à une première rencontre visant l'identification des points d'observation à partir des zones de villégiature de la TGIRT-EIBJ Chapais-Chibougamau. Un représentant de BGA aimerait participer à ce comité lorsque les besoins seront identifiés et que la démarche sera à l'étape de proposer des moyens. Il demande également que la table soit consultée avant de soustraire 11 660 ha du calcul de la possibilité forestière dans l'UA 26-61, et ce, en raison de la qualité visuelle du paysage. Le représentant du MFFP n'ayant pas d'information sur ce sujet, il fera parvenir l'information au GREIBJ dès qu'il en saura davantage sur cette mesure qui n'a pas fait l'objet de consultation à la TGIRT. La représentante touristique demande d'ajouter aux sites à protéger visuellement, les sommets de montagnes vues de certains sentiers pédestres. Le MFFP précise que seuls les sentiers pédestres avec un statut légal peuvent faire l'objet d'une telle demande et l'invite à lui faire parvenir une carte localisant les sentiers visés. Une représentante du MFFP présente sur une carte illustrant ce qui existe déjà comme modalités de récolte du RADF pour respecter l'encadrement visuel à partir de certains points comme les secteurs de villégiature et les routes. Un représentant des BGA demande si ces modalités ont été prises en compte dans le calcul de la possibilité forestière. Le représentant du MFFP n'a pas cette information, mais dit être confiant que tout ce qui résulte du RADF est pris en compte dans le calcul de la possibilité forestière. Il montre également sur la carte les mesures d'encadrements visuels qui s'appliquent autour des grands lacs de 5 km<sup>2</sup> et plus, où la récolte doit s'effectuer en coupe mosaïque sur une largeur de 1,5 km autour de ces lacs. La représentante de la Corporation de développement économique de Chapais demande si les coupes et les forages qui ont eu lieu en bordure du sentier Campbell (sentier accrédité) ont été autorisés par le MFFP. Le représentant du MFFP ira chercher cette information et transmettra la réponse au GREIBJ qui fera parvenir cette réponse aux membres de la table. Le représentant du MFFP fait un suivi sur la question des bandes de 30m le long du corridor routier de la route du Nord. Depuis 2018, selon le RADF, il est interdit de faire des empilements de bois le long de ces corridors routiers, sauf si une demande de dérogation pour un secteur bien précis est soumise au MFFP et au processus de consultation prévu à cet effet. Un représentant des BGA précise qu'une telle demande de dérogation n'est formulée que lorsqu'il s'avère difficile de faire autrement.
- *Qualité de l'eau et de l'habitat aquatique* : Un rapport sur la qualité de l'eau a été produit par le responsable de cet enjeu, FaunEnord, sur dix lacs dans le secteur de Mistissini. Ce rapport révèle que le seuil maximal de perturbation, soit 50% du bassin versant, n'a en aucun cas été dépassé. Le seuil de perturbation des dix lacs se situait entre 5% et 15%. Ce qui permet de conclure qu'il n'y a pas de préoccupation pour l'instant concernant cet enjeu à ces endroits. Ce rapport est disponible dans la section membre du site web de la TGIRT-EIBJ Chapais-Chibougamau. Cet enjeu sera maintenu au tableau pour y inclure l'enjeu de la qualité de l'approvisionnement en eau potable du lac Presqu'île.
- *Conservation de l'habitat de l'orignal*: La mise en œuvre de la « *Stratégie d'aménagement des peuplements mixtes* », présentée à la TGIRT-EIBJ Chapais-Chibougamau le 2 juin 2021, se veut un moyen pour répondre à cet enjeu. Cet enjeu sera maintenu au tableau jusqu'à ce que les membres de la table puissent avoir un suivi du MFFP, à savoir si l'application de la Stratégie répond de façon acceptable à la conservation des habitats fauniques.
- *Conservation des habitats fauniques* : Le MFFP de concert avec le Groupe de travail conjoint (GTC) devaient également produire des « *Directives sur les habitats fauniques* » en 2021 afin de répondre à cet enjeu. Des changements apportés à la composition de ce comité ont mené à reporter la date de dépôt du document en décembre 2023. Selon le représentant du GNC, l'élaboration de ces Directives est davantage un travail de collaboration entre le MFFP et le GNC, ce travail était fait essentiellement par le MFFP, et par la suite présenté pour consultation au GNC.

Présentement, les spécialistes du GNC sont impliqués tout au long du processus d'élaboration des Directives sur l'habitat faunique. Sonia Légaré du MFFP fera un suivi sur ce dossier aux prochaines rencontres de la table.

- *Accès au territoire* : Un représentant des BGA demande s'il y a eu du nouveau auprès du comité technique chemin. L'animatrice explique que ce comité avait été mis sur pied suite à une demande de la table afin d'obtenir un plan de gestion des chemins sur un horizon d'au moins 5 ans, et ce, afin d'assurer une certaine prévisibilité dans la planification des opérations. Comme la production de ce plan de gestion est sous la responsabilité du MFFP, le seul mandat concret réalisé jusqu'à présent par ce comité fut de produire une carte des chemins considérés prioritaires par la TGIRT afin que leurs entretiens soient pris en compte dans la planification du MFFP. Ce comité pourra se réunir à nouveau si d'autres besoins sont identifiés par la table, comme celui de la certification forestière. La représentante de Nibiischii espérait pouvoir obtenir de l'information du MFFP via ce comité concernant la caractérisation des accès aux quelques 5000 lacs sur le territoire de la réserve faunique, et ce, afin de produire un plan de gestion de risque pour les usagers. Comme il n'y a pas encore de plan de gestion des chemins du MFFP, il est difficile de prévoir quels chemins seront entretenus par le MFFP et quels seront ceux qui devront faire l'objet de financement autre que le MFFP. Un représentant des BGA précise que dans le cadre de la certification forestière, les BGA sont tenus de produire un plan de gestion des chemins et des traverses de cours d'eau. La représentante de Nibiischii est invitée à aller consulter ces plans aux bureaux de Chantiers Chibougamau et de Barrette-Chapais. L'animatrice informe la table qu'une rencontre entre les directions générales du MFFP et du GREIBJ a eu lieu récemment au sujet de la planification de la gestion des risques encourus lors de bris majeurs de chemins forestiers. Bien que selon la législation, c'est le MFFP qui est le gestionnaire des chemins multiressources, chaque événement nécessitant la réparation urgente d'une traverse de cours d'eau pour permettre aux utilisateurs de revenir chez eux, semble être traité sans guide de procédure au MFFP. Beaucoup de travail reste à faire pour inclure l'aspect des procédures d'urgences dans le cadre du plan de gestion des chemins du MFFP. Le représentant du MFFP explique qu'avec la réglementation actuelle, le MFFP ne dispose pas de moyens pour entretenir ou réparer des chemins multiressources, ni d'obliger les BGA à entretenir les chemins. Excepté le programme de financement pour la réfection de traverses de cours d'eau, le seul budget dont dispose le MFFP est confié à Rexforêt pour la reconstruction de vieux chemins d'hiver servant d'accès pour effectuer des travaux sylvicoles. Un représentant des BGA mentionne que si le comité technique chemin est réactivé, il serait souhaitable de ne plus lui conférer un caractère régional, mais bien de s'en tenir à une dimension locale du territoire. Un représentant de Chantier Chibougamau fera une courte présentation sur leur plan de gestion des chemins à la prochaine rencontre de la table.

## 6. Calendrier Colloques SCF-CFL

L'animatrice présente le calendrier 2021-2022 des colloques du CFL. Les membres qui désirent assister à une ou l'autre de ces présentations peuvent le faire via le lien au bas de la page.

## 7. Présentation FHVC

La responsable de ce dossier au MFFP fait un suivi de cet enjeu en présentant une carte qui illustre la prise en compte des FHVC et HVC dans le cadre de la planification forestière PAFI 2018-2023. Ces précisions ont été accueillies avec satisfaction auprès du représentant de Barrette-Chapais. Le représentant des villégiateurs demande au MFFP si l'*Entente des cinq lacs* visant la protection autour de ces lacs est toujours appliqué dans la planification forestière. La construction d'un bâtiment autochtone a été observée l'année dernière dans le secteur sud du lac Simon, et ce, sans que les responsables de l'Entente n'en soient avisés. Le représentant du MFFP mentionne que cette Entente était en vigueur de

2013 à 2018 et qu'à sa connaissance celle-ci n'a pas été reconduite. Il précise également que le fait d'avoir des ententes HVC et FHVC auprès des BGA ne fait pas en sorte que celle-ci soit prise en compte par le MFFP. Ce type d'entente doit être convenue directement avec le MFFP, qui doit d'abord obtenir une définition claire du périmètre concerné et des modalités d'intervention demandées. Le représentant des villégiateurs poursuivra donc ses démarches auprès du MFFP pour s'assurer que cette Entente soit reconduite surtout en lien avec les chemins d'hiver. Il fera état de l'avancement de ces travaux à la prochaine rencontre, car les termes d'une telle entente doit faire l'objet de consultations auprès de divers intervenants, dont les TGIRT concernées. L'obtention d'un consensus auprès des membres de ces tables est nécessaire, y compris celui des représentants municipaux qui ont déjà exprimés des réticences concernant les couts des services

associés à l'étalement urbain que pourrait représenter un développement de la villégiature aussi dispersée. La table propose qu'un représentant du MERN vienne faire une présentation à la prochaine rencontre au sujet du processus d'obtention de baux ou de permis pour la construction de nouveaux bâtiments autour de ces lacs, incluant les constructions autochtones.

## **8. Présentation modification PAFIO 2018-2023**

Le représentant du MFFP présente une carte de localisation des modifications proposées au PAFIO 2018-2023. Un représentant des BGA confirme que le camp forestier consulté lors d'une précédente rencontre a été construit près du chemin R1030 et est présentement en fonction. Il sera démantelé à la fin des opérations dans ce secteur. Le représentant des villégiateurs demande une confirmation que les secteurs de coupe prévus au plan, situés entre le lac Scott et le lac Simon, sont bien des coupes partielles afin de respecter les termes de l'Entente des cinq lacs qui a toujours été respecté par Chantier Chibougamau. Le représentant du MFFP fera parvenir cette information au GREIBJ pour est retransmise aux membres. Il acheminera également la question au planificateur à savoir si le chemin d'hiver au sud du lac Simon pourrait être reboisé à la fin des travaux. La représentante de la Corporation de développement économique de Chapais s'informerait s'il y a des préoccupations relativement au secteur prévu pour la coupe à proximité du lac Presqu'île et fera parvenir cette information au MFFP. La consultation publique aura lieu du 24 janvier 2022 au 17 février 2022.

## **9. Présentation des rapports de consultation publique PAFIO d'août 2021**

Le MFFP n'a pas reçu de commentaires suite à la consultation publique PAFIO du mois d'août 2021.

## **10. Calendrier proposé des rencontres 2022**

L'animatrice présente le calendrier proposé des rencontres 2022.

*Sur proposition d'Isabelle Lessard, dument appuyé par Stéphanie Houde, il est unanimement convenu d'adopter le calendrier proposé 2022 tel qu'affiché.*

## **11. Divers**

- *Suivi pour la réfection du pont H026-010* : La représentante du Développement économique présente un résumé des travaux réalisés dans le cadre du projet de réfection du pont H026-010 situé près du lac Cavan. Le GREIBJ a signé en novembre 2021 une Entente qui comblerait 90% des coûts admissibles dans le cadre du programme Réfection de traverses de cours d'eau du MFFP. En ce qui concerne le financement du 10% d'autres partenaires, la ville de Chapais a prévu une contribution de 5 000 \$ et des pourparlers sont en cours avec un autre partenaire qui pourrait éventuellement combler la différence. Elle mentionne que ce pont a été fermé par le MFFP pour des raisons de sécurité et demande au MFFP s'il était possible de mieux bloquer ces accès, car certains véhicules y circulent encore malgré les affichages. Le MFFP ne dispose pas de budget pour démolir le pont et ne peut assumer la responsabilité des usagers délinquants. Peu importe si le MFFP apporte des renforcements aux dispositifs de fermeture du pont déjà en place, il y aura toujours des gens qui ont de la machinerie à proximité pour les contourner. Le MFFP ira cependant remplacer les panneaux d'affichage.

## **12. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre aura lieu le 14 juin 8h15.

## **13. Levée de la rencontre**

La rencontre se termine à 11 h 34.

*Sur proposition de Régis Simard, dûment appuyé par Mireille Gravel, il est unanimement convenu de lever la rencontre.*

## ACRONYMES

- BGA : Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
- COMEV : Comité d'évaluation (chargé d'examiner les renseignements préliminaires fournis par l'initiateur d'un projet situé dans le territoire régi par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et situé au sud du 55e parallèle)
- CRV : Coupe à rétention variable
- FHVC : Forêt à haute valeur de conservation
- GIRT : Gestion intégrée des ressources et du territoire
- GNC : Gouvernement de la Nation Crie
- GREIBJ : Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
- MFFP : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
- PAFI-T : Plan d'aménagement forestier intégré tactique
- PAFI-O : Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
- PFNL : Produit forestier non ligneux
- PRAN : Programmation annuelle
- PRAU : Permis de récolte pour fins d'approvisionnement d'une usine
- SÉPAQ : Société des établissements de plein-air du Québec
- TGIRT : Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
- VNR : Volumes non récoltés
- VO : Valeur, objectif
- VOIC : Valeur, objectif, indicateur, cible